

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 12 décembre 2018**

**N° 25
Objet : Théâtre Durance : scène
conventionnée d'intérêt national
(art et création)
Convention entre Provence
Alpes Agglomération, l'Etat, la
Région Sud/PACA, le
Département des Alpes de Haute
Provence et l'association
Théâtre Durance**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 26), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe (à partir du rapport n° 10), PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre

Etaient représentés :

AUBERT Serge a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
AYMES Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
BRUN Patricia a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à AILHAUD Régine
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 25)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
POULEAU Philippe a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle (jusqu'au rapport n° 09)

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	MAGAUD Marie José
AILLAUD Sylvie	MUNOZ MALDONADO Julien
AUZET Guy	PAYAN Claude
BALIQUE François	REBOUL Childéric
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques,
BAUDOU MAUREL Marie Anne	SERRA Victor
BOURJAC Jean Marie	SEVENIER Jean,
DE VALCKENAERE Gilles	THONATTE Lionel
FERAUD Maryline	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danièle

**REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2018**

Application agréée E.legalite.com

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Considérant la politique de soutien de l'Etat aux structures de création et de diffusion artistique au rang desquelles figure le Théâtre Durance,

Considérant la reconnaissance par l'Etat des actions produites par le Théâtre Durance sur l'impulsion de sa Direction et correspondant aux objectifs d'une scène conventionnée d'intérêt national « art et création »,

Considérant l'engagement outre l'Etat, de Provence Alpes Agglomération, de la Région Sud/PACA, du Département des Alpes de Haute Provence, dans le soutien aux objectifs et actions du Théâtre Durance.

Les partenaires cités entendent établir, par convention, le cadre contractuel nécessaire à la valorisation du programme des actions artistiques et culturelles correspondant à la mention « art et création ». Le Théâtre Durance s'engage de son côté à poursuivre ce programme et à en permettre l'évaluation.

Le projet de convention correspondant est joint en annexe.

Ce document précise, notamment, sa durée qui s'établira à 4 années soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Cette procédure, proposée par l'Etat en cours d'année, permet sans variation de la contribution de Provence Alpes Agglomération, telle que prévue au budget de l'exercice 2018 (528 000 euros), de pérenniser et donc de sécuriser la contribution des partenaires passant d'un engagement annuel à un engagement quadriennal.

Pour rappel, l'engagement des partenaires publics, pour l'exercice 2018, s'établit ainsi qu'il suit :

- PAA : 528 000 TTC
- Région Sud/PACA : 200 000 TTC
- Département 04 : 150 000 TTC
- Etat : 144 530 TTC

Il vous est proposé d'approuver les objectifs ci-dessus exposés et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99-DE-004-200067437-20181212-25_12122018